

# PROSPECTUS SIMPLIFIE

## PARTIE A STATUTAIRE

- ▶ **Dénomination** : AMUNDI CREDIT EURO ISR
- ▶ **Forme juridique** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
- ▶ **Société de gestion de portefeuille** : Amundi
- ▶ **Gestionnaire comptable par délégation** : CACEIS Fastnet
- ▶ **Dépositaire et gestionnaire du passif** : CACEIS Bank
- ▶ **Commissaire aux comptes** : Cabinet ERNST & YOUNG
- ▶ **Commercialisateur** :

IDEAM, Groupe CREDIT AGRICOLE, agences des Caisses Régionales de Crédit Agricole et agences LCL-Le Crédit Lyonnais en France.

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear.

## INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- ▶ **Classification** : OPCVM Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- ▶ **Objectif de gestion** :

L'objectif de gestion est de procurer aux porteurs de parts du fonds une valorisation à moyen terme des capitaux investis comparable à celle de l'indice Barclays Euro Aggregate Corporate xBBB 1-7 years, en investissant dans une sélection d'obligations non gouvernementales de la zone euro, sélectionnées selon des critères essentiellement « socialement responsables ».

- ▶ **Indicateur de référence** :

L'indice Barclays Euro Aggregate Corporate xBBB 1-7 years (cours de clôture et coupons réinvestis) est composé de titres obligataires émis en Euro par des émetteurs privés (industriels, financiers et utilities) dont la notation minimum est A- dans l'échelle de notation de Standard & Poor's et A3 dans l'échelle Moody's (catégorie de notation investment grade). Les émissions doivent avoir une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an et inférieure à 7 ans. La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant.

- ▶ **Stratégie d'investissement** :

Le processus d'investissement du fonds repose sur la conjugaison de deux expertises : d'une part, une analyse ISR rigoureuse, d'autre part, une construction de portefeuille disciplinée, centrée sur la seule sélection des émetteurs, elle-même basée sur le résultat de l'analyse ISR et sur une évaluation de la qualité de crédit des émetteurs.

L'analyse ISR se déroule, pour chaque émetteur de l'univers d'investissement du fonds, en une ou deux étapes successives : l'équipe de recherche et d'analyse ISR fonde ses appréciations sur les notes délivrées par les agences de notation extra-financière (notations sociale, environnementale ou de gouvernance d'entreprise) et sur une évaluation financière. L'ensemble des données constitue le socle de la méthodologie de l'analyse ISR.

### Actifs utilisés :

? Le fonds est en permanence exposé sur un ou plusieurs marchés de taux de la zone euro.

? Le fonds est composé d'obligations privées émises en Euros appartenant à l'univers « Investment Grade » au sens des agences de notation (correspondant à une notation minimale de BBB- dans l'échelle S&P et de Baa3 dans l'échelle Moody's). Les obligations notées

BBB- et Baa3 sont soumises à un risque de crédit modéré et sont considérées comme étant de qualité moyenne. Elles peuvent, par conséquent, présenter des caractéristiques spéculatives. De manière générale, les obligations notées BBB (à savoir BBB+, BBB ou BBB- selon l'échelle S&P et Baa1, Baa2 ou Baa3 selon Moody's) sont utilisées de manière marginale dans le fonds (moins de 5% de l'actif).

L'exposition au marché obligations est supérieure à 90%.

? L'investissement dans des véhicules de titrisation ne se produira que de manière exceptionnelle, et n'excèdera pas 1% de l'actif global du fonds.

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions des OPCVM ou fonds d'investissement. Les stratégies d'investissement de ces OPCVM et fonds d'investissement sont compatibles avec celle du fonds.

? Le gérant utilise des dérivés et des titres intégrant des dérivés. Ils sont utilisés dans un but de couverture et/ou d'exposition et d'arbitrage aux risques action, taux, change, crédit et volatilité. Ils permettent d'intervenir rapidement notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations des marchés.

L'engagement du fonds sur les dérivés, les dérivés intégrés et les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres est limité à 100% de l'actif. La somme de l'exposition issue des titres vifs et de l'engagement est limitée à 100% de l'actif net.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisés dans le cadre de la gestion de l'OPCVM figure dans la note détaillée.

#### ► Profil de risque :

*Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.*

Les principaux risques liés à la classification sont :

- Risque de taux : Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité comprise entre +1 et +5.

En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

- Risque de perte en capital : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Les principaux risques spécifiques liés à la gestion sont :

- Risque de crédit : il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi pendant la durée de vie du fonds, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

#### ► Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Tous souscripteurs recherchant un rendement lié au marché obligataire non gouvernemental de la zone euro indexé sur l'indice Barclays Euro Aggregate Corporate xBBB 1-7 years. Le FCP est plus particulièrement destinée aux investisseurs sensibles à l'approche du développement durable.

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans. Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans cet OPCVM dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

## INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

#### ► Frais et commissions :

Commissions de souscription et de rachat :

*Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou*

désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Part I - D : 1,00% maximum
		Part I - C : 1,00% maximum
		Part P - C : 1,00% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Part I - D : Néant
		Part I - C : Néant
		Part P - C : Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux annuel TTC maximum Barème
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Part I - D : 0,70 % TTC maximum
		Part I - C : 0,70 % TTC maximum
		Part P - C : 1,20 % TTC maximum
Commission de surperformance	Néant	Néant
Commission de mouvement : perçue par le dépositaire  ***** Perçue par la société de gestion sur les opérations de change et par Segespar Intermédiation sur tous les autres instruments et opérations	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Montant forfaitaire de 0 à 113 euros TTC selon la place  *****

► Régime fiscal :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

## INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

► Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France.

► **Conditions de souscription et de rachat :**

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) jusqu'à 12 heures 25, à l'exception de celles provenant des OPCVM nourriciers pour lesquelles l'heure limite est fixée à 15 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de cette valeur liquidative calculée en J+1.

► **Etablissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats:** agences des Caisses Régionales de CREDIT AGRICOLE et agences LCL-Le Crédit Lyonnais, CACEIS BANK FRANCE

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site Internet [www.amundi.com](http://www.amundi.com)

► **Caractéristiques des parts :**

Dénomination Part	Code ISIN	Affectation du résultat	Devise de libellé	Souscription initiale minimale	Souscription ultérieure minimale	Souscripteurs concernés
Part I - D	FR0010111146	Distribution	Euro	1 Part	1 millième de part	Plus particulièrement les personnes physiques
Part I - C	FR0010035162	Capitalisation	Euro	1 Part	1 millième de part	Tous souscripteurs
Part P - C	FR0010749853	Capitalisation	Euro	1 millième de part	1 millième de part	Plus particulièrement les personnes physiques

• **Décimalisation :**

Les souscriptions s'effectuent en millième de part au delà des minima de souscriptions. Les rachats s'effectuent en millième de part.

• **Valeur liquidative d'origine :**

Part I - D : 1 000,00 euros  
 Part I - C : 1 000,00 euros  
 Part P - C : 100,00 euros

► **Date de clôture de l'exercice comptable :** dernier jour de bourse du mois de septembre

► **Date de clôture du premier exercice comptable :** dernier jour de bourse du mois de décembre 2004

► **Date de création :** Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 novembre 2003. Il a été créé le 22 janvier 2004.

## INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

*Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Integral Development Asset Management, 90 Boulevard Pasteur - 75015 PARIS.*

*Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de votre conseiller habituel.*

*Date de publication du prospectus : 02/03/2010*

*Le site de l'AMF ([www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs. Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.*

## PARTIE B STATISTIQUES

Affectation des résultats / Code ISIN  
FR0010749853

Devise de référence: EUR

## AVERTISSEMENT

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices et n'est pas constante dans le temps. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

Indice de référence au 31/12/2008

100.00% BARCLAYS EURO - AGG CORPORATE X BBB 1-7 (E)

## ■ PERFORMANCES AU 31/12/08

*Annualisées*

Performances	1 an	3 ans	5 ans
	-	-	-
100% LEHMAN EURO - AGG CORPORATE X BBB 1-7 (E)	-	-	-

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

## ■ PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 30/09/09

Frais de fonctionnement et de gestion	1,20%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	N/A
Ce coût se détermine à partir :	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	N/A
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	N/A
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,07%
Ces autres frais se décomposent en :	
commission de surperformance	0,00%
Commissions de mouvement	0,07%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1,27%

## ■ INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 30/09/09

Taux de rotation du portefeuille: -

Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen: -

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actif	Transaction
ACTION	13,04%
Titres de créance	2,85%

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles).

L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

a) Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.

b) Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

a) Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;

b) Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

Les commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPCVM (perçues par l'OPCVM) viennent en déduction des éventuelles commissions de mouvement (payées par l'OPCVM). En conséquence, un taux négatif pour les commissions de mouvement est représentatif d'un montant de commissions acquises à l'OPCVM supérieur à celui des commissions de mouvement.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

■ DATE DE PUBLICATION

21/01/10

Les données relatives aux transactions doivent être appréciées en fonction de la stratégie d'investissement de l'OPCVM. Ainsi, la donnée action n'est pas pertinente pour un OPCVM investi exclusivement en produit de taux et réciproquement.

**PARTIE B STATISTIQUES**

Affectation des résultats / Code ISIN

(C)FR0010035162

(D)FR0010111146

Devise de référence: EUR

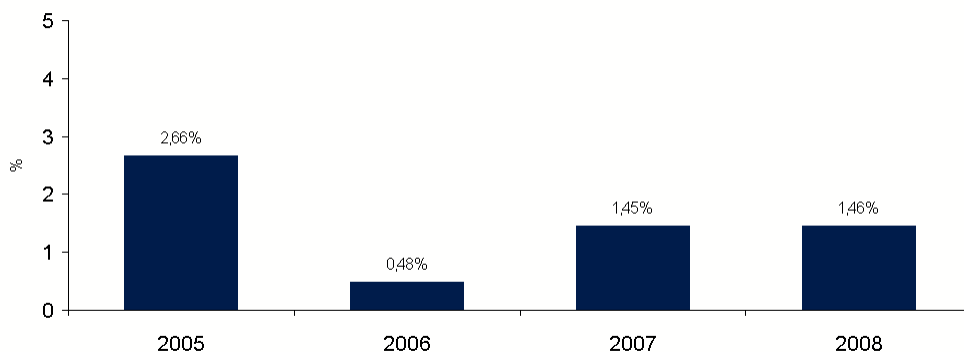
**AVERTISSEMENT**

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices et n'est pas constante dans le temps. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

Indice de référence au 31/12/2008

100.00% BARCLAYS EURO - AGG CORPORATE X BBB 1-7 (E)

**■ PERFORMANCES AU 31/12/08**



**■ PERFORMANCES AU 31/12/08**

*Annualisées*

Performances	1 an	3 ans	5 ans
<b>OBLIDEAM EUROSREADS</b>	1,46%	1,13%	-
100% LEHMAN EURO - AGG CORPORATE X BBB 1-7 (E)	-1,31%	0,38%	-

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

## ■ PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 30/09/09

Frais de fonctionnement et de gestion	0,50%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	N/A
Ce coût se détermine à partir :	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	N/A
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	N/A
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,04%
Ces autres frais se décomposent en :	
commission de surperformance	0,00%
Commissions de mouvement	0,04%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,54%

## ■ INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 30/09/09

Taux de rotation du portefeuille: -

Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen: -

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actif	Transaction
ACTION	13,04%
Titres de créance	2,85%

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles).

L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

a) Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.

b) Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

a) Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;

b) Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

Les commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPCVM (perçues par l'OPCVM) viennent en déduction des éventuelles commissions de mouvement (payées par l'OPCVM). En conséquence, un taux négatif pour les commissions de mouvement est représentatif d'un montant de commissions acquises à l'OPCVM supérieur à celui des commissions de mouvement.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

■ DATE DE PUBLICATION

21/01/10

Les données relatives aux transactions doivent être appréciées en fonction de la stratégie d'investissement de l'OPCVM. Ainsi, la donnée action n'est pas pertinente pour un OPCVM investi exclusivement en produit de taux et réciproquement.